

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Bundesfinanzhof (Allemagne) le 7 juillet 2016 —
Finanzamt Bergisch Gladbach/Igor Butin**

(Affaire C-375/16)

(2016/C 392/07)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Bundesfinanzhof

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Finanzamt Bergisch Gladbach

Partie défenderesse: Igor Butin

Questions préjudicielles

- 1) L'article 226, point 5, de la directive 2006/112/CE du Conseil, du 28 novembre 2006, relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée ⁽¹⁾ requiert-il la mention d'une adresse de l'assujetti à laquelle ce dernier exerce ses activités économiques?
- 2) En cas de réponse négative à la première question:
 - a) La mention d'une adresse correspondant à une simple boîte aux lettres suffit-elle à remplir les exigences de l'article 226, point 5, de la directive 2006/112?
 - b) Quelle adresse un assujetti qui exploite une entreprise (dans le commerce électronique, par exemple) ne disposant pas de local commercial doit-il mentionner sur la facture?
- 3) Dans l'hypothèse où les exigences de forme applicables à la facture en vertu de l'article 226 de la directive 2006/112 ne sont pas remplies, la déduction de la taxe payée en amont doit-elle toujours être accordée lorsqu'il n'y a pas de fraude fiscale ou lorsque l'assujetti ne savait pas et ne pouvait pas savoir qu'il était impliqué dans une fraude, ou la protection de la confiance légitime requiert-elle dans ce cas que l'assujetti ait fait tout ce qui pouvait raisonnablement être attendu de lui pour vérifier l'authenticité des indications figurant sur la facture?

⁽¹⁾ JO 2006, L 347, p. 1.

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Symvoulío tis Epikrateias (Grèce) le 22 juillet
2016 — Ypourgos Esoterikon, Ypourgos Paideias kai Thriskevmaton/Maria-Eleni Kalliri**

(Affaire C-409/16)

(2016/C 392/08)

Langue de procédure: le grec

Jurisdiction de renvoi

Symvoulío tis Epikrateias (Grèce)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Ypourgos Esoterikon, Ypourgos Paideias kai Thriskevmaton

Partie défenderesse: Maria-Eleni Kalliri